



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

E'mail : communistes@sitecommunistes.org

12/10/2021

Résumé des questions économiques et sociales.

Semaine n° 39 du 12 octobre 2021

FRANCE

CROUS de Grenoble : Salarié-es déterminé-es, la lutte paye.

Après 2 jours de grève de la faim sous les fenêtres de la direction des CROUS de Grenoble, pour dénoncer des conditions de travail inacceptables, les militants de la CGT CROUS ont obtenu en partie satisfaction et suspendu leur action.

Le recteur d'académie est venu leur annoncer la mise en place immédiate d'une enquête indépendante placée sous son contrôle.

Le syndicat dénonce depuis des mois une direction autoritaire, partielle et maltraitante. Leurs alertes sur la souffrance au travail et la mise en danger des personnels étant systématiquement minimisées et renvoyées à des problèmes personnels et individuels.

Les salarié-es en lutte ont prouvé que la détermination et l'action collective sont indispensables pour obtenir satisfaction sur les revendications exprimées. La mobilisation reste déterminante pour défendre les conditions de travail des travailleuses et travailleurs des CROUS au service de la vie étudiante.

La fédération CGT rappelle la revendication essentielle de poursuivre le plan de titularisation promis par le ministère de l'ESRI aux personnels des CROUS.

RENAULT : Le groupe souhaite que ses salariés effectuent 4 heures de travail de plus par an !!!

Renault propose d'augmenter le temps de travail annuel (1607 heures par an, au lieu de 1603 actuellement), de l'ensemble de ses salariés rémunérés à l'heure, en France, pour revenir aux 35 heures hebdomadaires. « *Cette mise à niveau légal du temps de travail permettrait de soutenir la performance du groupe* ». La mise en application à déjà commencé dans les Hauts-de-France avec ElectriCity, le nouveau pôle industriel électrique de la firme.

Le regroupement des 3 sites de Douai, Maubeuge (Nord) et Ruitz (Pas-de-Calais) dans une entité juridique unique a nécessité une harmonisation, qui a entraîné le retour à 1607 heures annuelles. « *Dans une usine, cela représente 1 minute de travail par jour et par équipe, indique la déléguée syndicale centrale FO* ». Son organisation a signé l'accord ElectriCity et ne semble donc pas hostile à une mise à niveau générale. « *Nous savons que nous sommes dans une situation difficile* » concède le délégué syndical central CFDT. La centrale réformatrice ne « *ferme pas la porte* » à l'allongement de 4 heures de la durée annuelle du temps de travail.

Levée de boucliers à la CGT, « *nous répétons depuis des années que le temps de travail doit être réduit* », alors c'est non !!! déclare le délégué syndical central CGT, au contraire, nous défendons les 32 heures par semaine, ce qui permettrait des embauches.

La direction du groupe Renault espère une signature d'un « *accord social* » pour la fin de l'année.

AMIANTE : Nouveau scandale ?

Dysfonctionnement des masques de protection utilisés par les travailleurs lors des opérations de désamiantage.

Cette situation serait connue des services du ministère du travail depuis 2018. Il aura fallu attendre 3 ans, jusqu'en juin 2021, pour que les agents de l'Inspection du Travail soient alertés dans une note interne leur demandant de suspendre l'utilisation de ces masques, compte tenu des risques pour la santé des utilisateurs.

Il apparaît que les entreprises de désamiantage et leurs salariés qui sont exposés aux poussières d'amiante, n'ont pas été alertés sur les risques qu'ils encouraient.

L'attitude criminelle de la Direction Générale du Travail, donc du ministère du travail, qui a gardé l'information

sous le coude est véritablement scandaleuse.

Il est utile de rappeler que l'amiante est un cancérigène sans effet de seuil. L'inhalation d'une fibre peut provoquer un cancer 20 ou 30 ans après son inhalation.

Face à un tel risque mortel, et à l'inconscience des responsables, il est impératif que tous les chantiers amiante en cours et où sont utilisés les masques défectueux soient immédiatement arrêtés !!!

ÉNERGIE : Pour des choix politiques en réponses aux besoins.

La hausse des prix de l'énergie (gaz, électricité, carburant), résultat d'une plus forte demande et d'une limitation de la production.

En France, le prix de l'essence sans plomb 95 a augmenté de 15 %. Le prix du gaz est passé de 18 euros le MWh il y a un an, à 68 euros pour janvier 2022. Les hausses de prix sur le marché et les subventions massives aux renouvelables ont conduit les prix de l'électricité à augmenter fortement. Le cap historique de 100 euros le MWh vient d'être franchi. C'est un problème majeur pour les ménages et la perspective de reprise risque de se heurter à la stagnation, la baisse des salaires et l'augmentation massive des factures énergétiques.

Pour tenter de compenser ces hausses, le 1er ministre a annoncé un chèque énergie de 100 euros. Cette mesure en trompe l'œil est à prendre, mais elle est loin d'être satisfaisante pour répondre aux besoins de millions d'usagers en précarité énergétique.

Cette mesure électorale ne compensera pas non plus les hausses continues des prix de l'énergie livrée à la « libre concurrence » qui soit-disant devait faire baisser les prix.

La France a des atouts en matière énergétique, à condition de bâtir une politique industrielle associée à la transition énergétique.

Mettre en adéquation la nécessité de répondre aux besoins, sans piller les ressources des ménages et de la planète. Il est temps de faire une analyse sérieuse de la privatisation et de la déréglementation du secteur énergétique qui conduisent à une hausse massive des prix.

Baisser immédiatement la TVA de 20 % à 5,5 % sur l'électricité est une urgence.

L'énergie, au même titre que la santé ou le logement, est un bien commun et doit sortir de la loi du marché capitaliste. Il est primordial que le pôle public de l'énergie doit avoir comme priorité, dans ses choix politiques et stratégiques, la réponse aux besoins de la population.

HONEYWELL (Beauvais) : Amiante, le scandale continue !!!

Le groupe Garrett ne veut pas effacer les « dettes » de 36 ex-salarié-es d'Honeywell, sommés de rembourser chacun 8 000 euros d'indemnités perçues en 2016 au titre d'une 1ère décision des Prud'hommes, qui venait de reconnaître leur « *préjudice d'anxiété* », lié à leur exposition à l'amiante.

Une décision ensuite cassée en appel. Le groupe Garrett a fait savoir, lors d'une réunion semaine dernière, qu'il campait sur ses positions. Une dernière réunion aura lieu fin octobre.

Bagnères de Bigorre : Fermeture des urgences de l'Hôpital.

« *Les urgences de l'hôpital de Bagnères de Bigorre sont en grand danger, l'hôpital public subit une grave crise, voulue par les décideurs politiques de la région et sous couvert de l'ARS* ».

Les usagers n'ont pas à en faire les frais. A Bagnères, il ne faut pas avoir d'urgences après 19 heures, depuis septembre une affiche apposée sur les grilles de l'hôpital informe les usagers de faire le 15 et que la seule solution, est d'aller à Tarbes : où ?

30 minutes pour se déplacer à Tarbes, lorsque l'on sait que chaque minute compte dans un pronostic vital !!!

Le syndicat et l'Union Locale CGT dénoncent ces conditions inadmissibles depuis plusieurs mois, la seule réponse de la direction : « *nous ne trouvons pas de médecins urgentistes* ».

Toujours les mêmes excuses, comme partout en France où le service public de la santé est remis en cause au profit du privé, sans tenir compte des besoins vitaux de la population.

Agirc-Arrco : Revalorisation insuffisante des pensions du privé.

Les retraites complémentaires du privé vont être revalorisées de 1% au 1er novembre. Cette recommandation du bureau de l'organisme « *copiloté par les partenaires sociaux* » a été avalisée par le C.A le 7 octobre.

1% signifie que les 13 millions de retraités concernés vont subir, encore cette année, une baisse importante de leur pouvoir d'achat, le niveau de l'inflation réelle étant nettement supérieur, cela depuis plusieurs mois en 2021, et aussi les années précédentes.

L'augmentation proposée obéit à l'accord du 22 juillet, conclu par 3 organisations patronales (Medef, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises et l'Union des Entreprises de Proximité), avec 2 des syndicats réformistes (CFDT et CFTC).

La CGT, FO et la CFE-CGC ont voté contre.

L'augmentation du coût de la vie sera bien supérieur à 2 %, et cela sans tenir compte des augmentations prohibitives de l'électricité, du gaz et des carburants.

D'après le porte-parole du Medef, « *les retraités, en 2020, ont plutôt été épargnés par la crise* » !!!

« *Il est donc logique de leur demander de participer à la reconstitution des réserve de la caisse de retraite* », souligne un des secrétaires de la CFDT.

L'effort à faire est d'ampleur limitée, enchaîne la vice-présidente de la CFTC, cela ne représente « *qu'un ou deux euros par mois* », par personne.

Les 3 organisations non-signataires du compromis de juillet, considèrent qu'il n'y avait urgence à agir de la sorte et de limiter ainsi l'augmentation des retraites complémentaires.

La CFE-CGC a exercé son droit d'opposition contre l'accord, CGT et FO ne s'y associant pas.

La CGT va elle, déposer un recours devant le tribunal Judiciaire.

HLM : Pour la relance du logement social et le droit au logement pour tout-e-s !!!

La crise du logement ne cesse de s'aggraver, les indicateurs sont dans le rouge : il y a toujours plus de sans-abris, de jugements d'expulsions, de surpeuplement et de mal logement, de demandeurs d'HLM, de hausse des loyers et du taux d'effort des locataires.

Il y a toujours moins d'aides à la pierre, d'APL, de respect des droits des locataires, et des mal-logés...

Le gouvernement a présenté un budget logement 2022, promettant quelques miettes au logement social et sans garantie. Les classes populaires, les premiers de cordée, les salariés modestes, les jeunes, les étudiants, les immigrés, les retraités, les sacrifié-e-s sur l'autel du logement cher et de la crise du logement, la plus grave depuis 50 ans.

Le logement social et ses 4,5 millions de locataires sont sous la menace d'une financiarisation / marchandisation rampante. Malgré une hausse des budgets à l'hébergement annoncée pour 2022, il y a toujours plus de sans-abris, réprimés pour les invisibiliser et toujours plus d'expulsions, de bidonvilles ou de locaux désaffectés occupés.

Il s'agit d'un budget pour camoufler les dégâts du logement cher et l'amputation des budgets sociaux.

De 2017 à 2020, le budget public consacré au logement a baissé de 4,3 milliards et les recettes fiscales tirées du logement cher ont augmenté de 4,4 milliards, malgré la crise sanitaire.

Pour lutter contre la crise du logement, il faut :

- Lancer la production annuelle de 300 000 HLM à bas loyer avec l'argent de la spéculation au lieu d'en démolir.
- Rétablir et augmenter les APL pour donner du pouvoir d'achat aux locataires.
- Réquisitionner les logements vacants spéculatifs et renforcer la taxe sur les logements vides : 3,1 millions de logements sont vacants, et c'est mieux que les hôtels et hébergements précaires, coûteux, inadaptés et souvent indignes...
- Reloger les prioritaires DALLO, respecter les droits et les lois en faveur des mal-logés et des sans-logis.
- Aligner les droits des résidents CROUS, résidences sociales, foyers de travailleurs migrants sur le droit des locataires HLM.
- Cesser les expulsions, apurer les dettes loyer.
- Encadrer les loyers privés à la baisse et lutter contre la fraude pratiquée impunément par des bailleurs privés.
- Taxer les profits tirés du logement cher et mener des politiques d'urbanisme dans l'intérêt des habitants au lieu de les éloigner et de les remplacer.

Monde

Hong Kong : Dissolution de la confédération syndicale HKCTV.

Le mouvement syndical à Hong Kong a été la cible constante d'attaques, de menaces et d'intimidations de la part du gouvernement depuis l'adoption de la loi nationale en 2020. Aux côtés d'autres militant-e-s, Lee Cheuk-Yan, secrétaire général, a été arrêté et emprisonné pour avoir organisé et participé à des manifestations pacifiques, un droit garanti par les lois internationales, ainsi que par la loi fondamentale de Hong Kong.

La criminalisation des militant-e-s syndicaux, au service des intérêts de classe des travailleurs et de la justice s'est intensifié, mettant en danger la sécurité des syndicalistes et des militants.

Toutes ces attaques ont conduit la HKCTU de lancer le processus de dissolution. D'autres organisations qui ont été la cible d'attaques similaires, n'ont eu d'autre choix que de se dissoudre aussi.

Notre parti révolutionnaire Communistes exige des autorités chinoises et hongkongaises de cesser les poursuites

et les intimidations contre les syndicalistes et les défenseurs des libertés fondamentales, et à libérer celles et ceux qui ont été emprisonnés.

Les autorités gouvernementales, en poussant à la dissolution des organisations syndicales d'Hong Kong, privent les travailleurs de toute défense et les laissent démunis face au capitalisme mondial, qui sévit sans aucune limite à travers la planète.

Sur notre site:

<https://www.sitecommunistes.org/index.php/france/politique/1605-le-5-octobre-une-etape-pour-le-developpement-des-luttes-de-plus-en-plus-forte-et-leur-convergence>

<https://www.sitecommunistes.org/index.php/france/economie/1601-la-hausse-des-prix-de-l-energie-a-une-cause-fondamentale-la-dereglementation-le-marche-unique-europeen-de-l-energie-et-les-privatisations>